



Piéton adossé à la vitrine du magasin

Par Atelier LE 14

Bonjour,

Je suis céramiste, j'ai un atelier et une vitrine bien agencée pour vendre mes créations. Depuis plusieurs mois, des personnes mal intentionnées s'adossent à la vitrine de mon magasin pour empêcher les passants de voir ma vitrine. Elle est pourtant éclairée et sur laquelle j'ai collé des autocollants "ne pas s'adosser à la vitrine".

Dernièrement alors que je leur demandais pour la énième fois de ne pas rester là, une des personnes m'a insulté et essayé de me frapper mais j'ai pu éviter de justesse. J'ai appelé la police qui a pris l'identité de l'agresseur et demandé de dégager.

Aujourd'hui je voudrais mettre un affichage rappelant un article de loi qui interdit de recommencer à squatter devant ma vitrine ou un texte (Je suis à Paris, ma vitrine donne directement sur la voirie publique sur un petit trottoir et une rue avec circulation).

Pouvez-vous m'aider à ce sujet s'il vous plaît, je suis menacé ?

Merci beaucoup.

Par Zénas Nomikos

Cher Monsieur, bonjour,

vous êtes victime du délit pénal de harcèlement moral.

Voici pour vous :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037289658/]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037289658/[/url]

Pour la procédure :

[url=https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-presumee-plaignant-27446.htm]https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-presumee-plaignant-27446.htm[/url]

Bon courage et bonne continuation dans votre activité professionnelle.

Cordialement.

Par janus2

Aujourd'hui je voudrais mettre un affichage rappelant un article de loi qui interdit de recommencer à squatter devant ma vitrine ou un texte (Je suis à Paris, ma vitrine donne directement sur la voirie publique sur un petit trottoir et une rue avec circulation).

Bonjour,

Vous ne trouverez pas un tel texte, dans la mesure où il ne peut pas être interdit de se promener et de s'arrêter sur un trottoir public !